

Crédit Immobilier de France

L'expérience qui donne vie aux projets de vos clients

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée



1

Plan de financement personnalisé

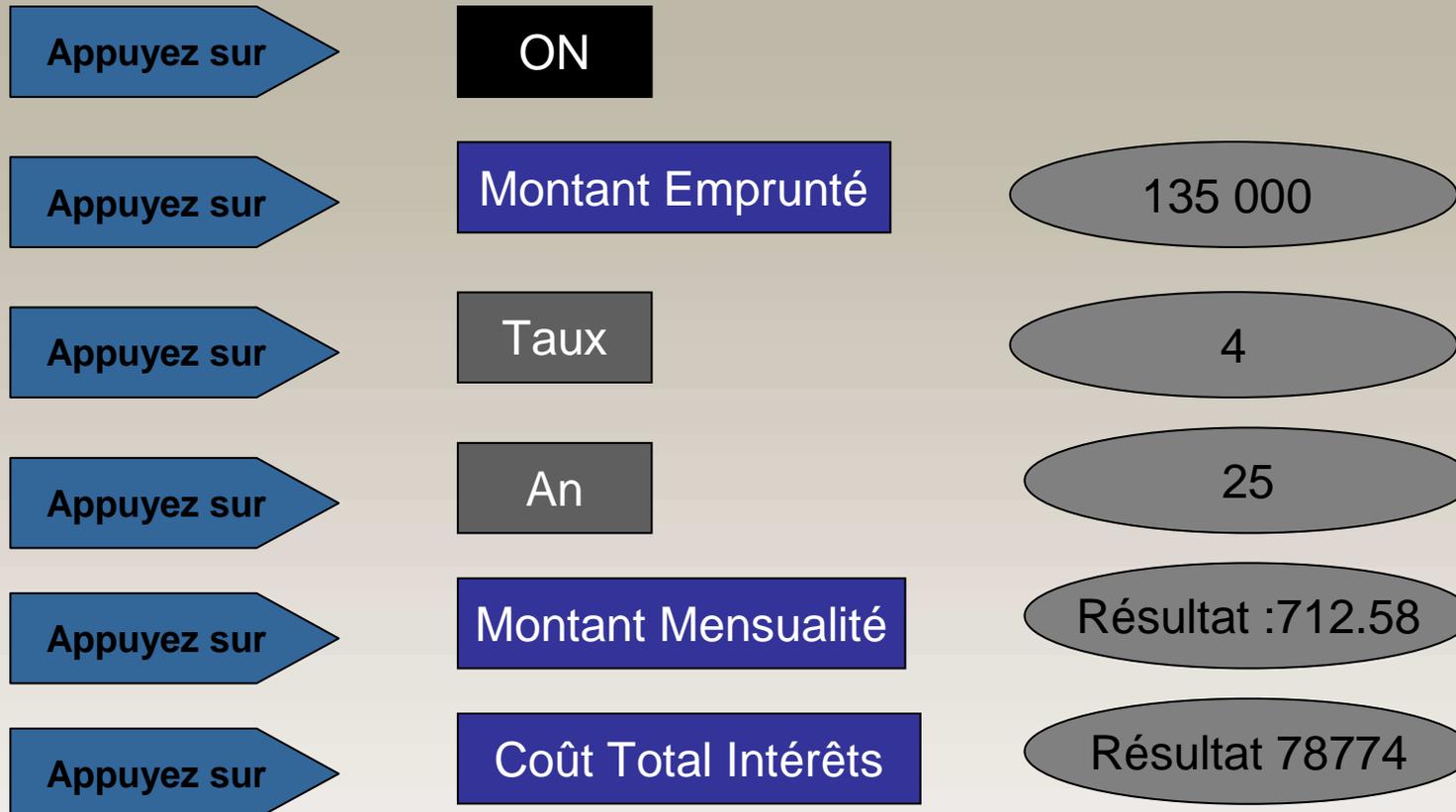
CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE



Plan de financement personnalisé

Utilisation de la calculette financière : Montant des mensualités

Calculez la mensualité d'un prêt de 135 000€ sur 25 ans avec un taux de 4%

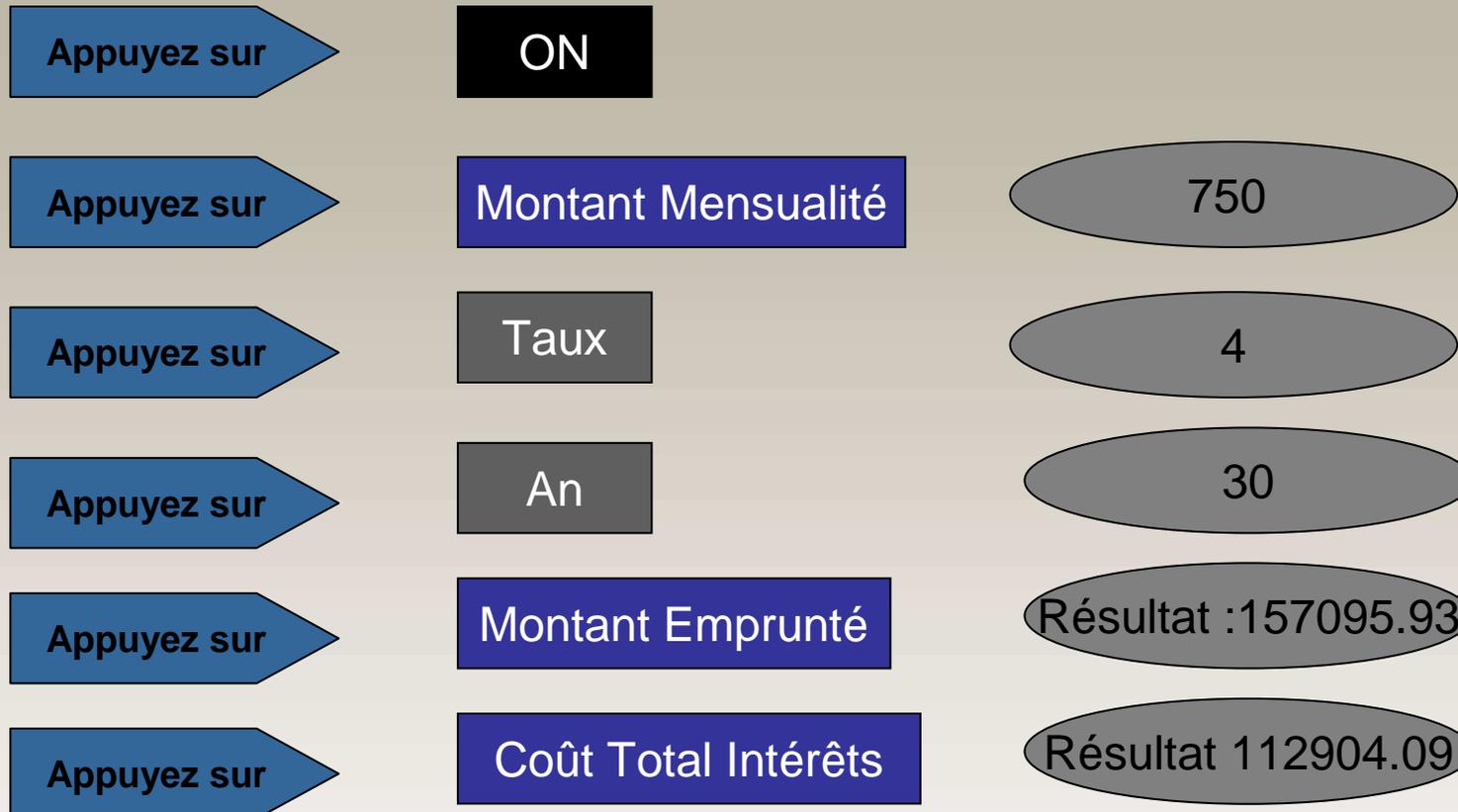


La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

Plan de financement personnalisé

Utilisation de la calculette financière : Capacité d'emprunt

Calculez la capacité d'emprunt pour une mensualité de 750 € sur 30 ans avec un taux de 4%



La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

2

Optimisation du plan de financement : Les aides à l'accession

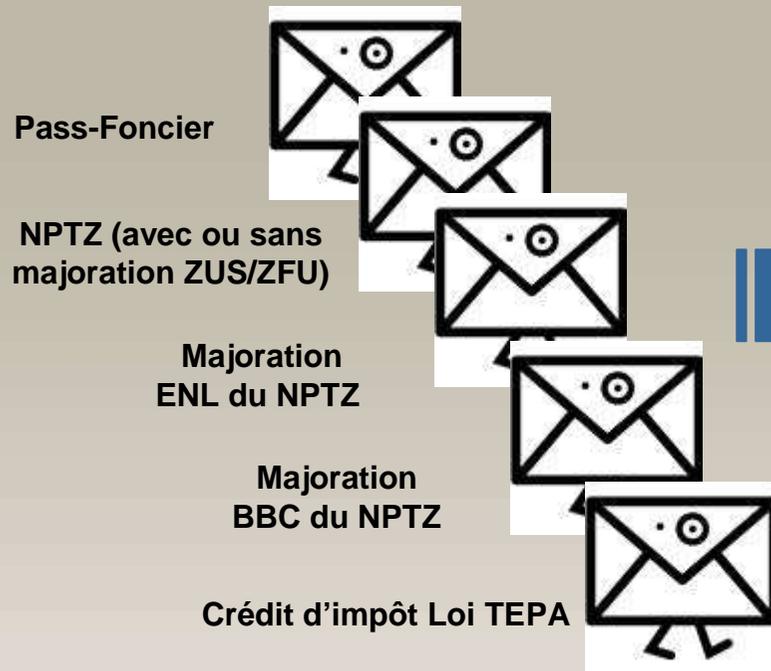
CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE



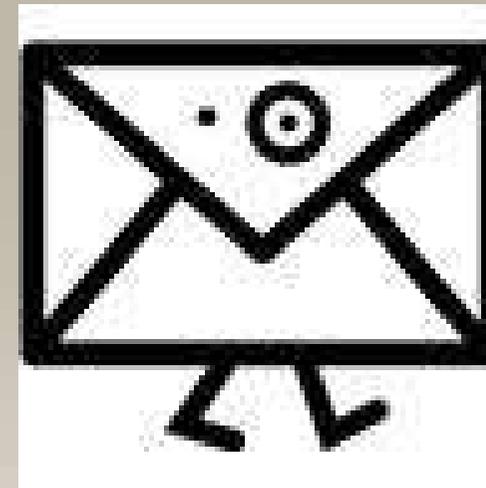
2.1- Les aides à l'accèsion à la propriété

Simplification annoncée des aides à l'accèsion à compter du 1^{er} janvier 2011 et **mise en place d'une mesure phare***

Jusqu'au 31 décembre 2010



A partir du 1 janvier 2011*



PTZ +

PSLA

Zone ANRU

***Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi. (N.B.: L'astérisque rouge renvoie, dans ce support, au projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi).**

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

2.2 Le périmètre de la réforme

Passage d'un dispositif **excluant les primo-accédants les plus solvables**



Source : DAFSA sur les comportements des ménages acquéreurs de leur RP en 2009 (février-mars 2010).

à un nouvel environnement destiné à **l'ensemble des primo-accédants***

Volumétrie 2010	Neuf	Ancien	TOTAL	Part en %	
Opérations impliquant au moins un prêt immobilier					
RP dont :	135 000	430 000	565 000	72%	
primo accédants	95 000	270 000	365 000	47%	65%
secundo accédants	40 000	160 000	200 000	26%	35%
RS	10 000	10 000	20 000	3%	
Locatif	65 000	60 000	125 000	16%	
Sous total	210 000	500 000	710 000	91%	

Nombre d'opérations impliquant un NPTZ en 2009 : **216 503**

Nombre d'opérations impliquant un NPTZ en 2010 : **219 000**

***Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.**

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

2.3 Montant du PTZ+ à partir du 1^{er} janvier 2011*

est égal au plus petit montant entre :



① **Pourcentage** déterminé en fonction de la nature de l'opération (neuf ou ancien, HLM ou non HLM), de sa performance énergétique et du zonage **du coût de l'opération**, dans la limite d'un montant maximum d'opération.

② **100% du montant du ou des autres prêts** d'une durée au moins égale à deux ans et concourant au financement de l'opération.

Quotité	Neuf	
	E Perf	non E Perf
Zone A	40%	27%
Zone B1	35%	22%
Zone B2	30%	17%
Zone C	25%	15%
Quotité	Ancien	
	E Perf	non E Perf
Toutes Zones	20%	10% en E et F 5 % en G
Zones A, B, C - bonus vente HLM	25% (20% + 5%)	15% (10% +5 %) 10 % en G (5 %+5%)

*Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée



2.3 Montant du PTZ+ à partir du 1^{er} janvier 2011

Le montant du PTZ+ pour les logements neufs dans les zones A & B1*

Nombre de personnes	Logement neuf en zone A		
	Plafond d'opération	Montant maxi E Perf (BBC)	Montant maxi non E Perf (non BBC)
1 personne	156 000	62 400	42 120
2 personnes	218 000	87 200	58 860
3 personnes	265 000	106 000	71 550
4 personnes	312 000	124 800	84 240
5 personnes	359 000	143 600	96 930

Nombre de personnes	Logement neuf en zone B1		
	Plafond d'opération	Montant maxi E Perf (BBC)	Montant maxi non E Perf (non BBC)
1 personne	117 000	40 950	25 740
2 personnes	164 000	57 400	36 080
3 personnes	199 000	69 650	43 780
4 personnes	234 000	81 900	51 480
5 personnes	269 000	94 150	59 180

*Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée



2.3 Montant du PTZ+ à partir du 1^{er} janvier 2011

Le montant du PTZ+ pour les logements neufs dans les zones B2 et C*

Nombre de personnes	Logement neuf en zone B2		
	Plafond d'opération	Montant maxi E Perf (BBC)	Montant maxi non E Perf (non BBC)
1 personne	86 000	25 800	14 620
2 personnes	120 000	36 000	20 400
3 personnes	146 000	43 800	24 820
4 personnes	172 000	51 600	29 240
5 personnes	198 000	59 400	33 660

Nombre de personnes	Logement neuf en zone C		
	Plafond d'opération	Montant maxi E Perf (BBC)	Montant maxi non E Perf (non BBC)
1 personne	79 000	19 750	11 850
2 personnes	111 000	27 750	16 650
3 personnes	134 000	33 500	20 100
4 personnes	158 000	39 500	23 700
5 personnes	182 000	45 500	27 300

*Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée



2.3 Montant du PTZ+ à partir du 1^{er} janvier 2011

Les modalités de remboursement du PTZ+ à partir du 1^{er} janvier 2011*

Les conditions de remboursement du PTZ+ tiennent compte de la composition familiale :

- Le revenu fiscal de référence (RFR ❶) de l'ensemble des personnes destinées à occuper le logement à titre principal doit être divisé par un coefficient familial❷ (cf. tableau ci-dessous).
- Le résultat de cette division place le ménage dans une tranche du barème❸, différencié par zone et par la nature de l'opération (neuf ou ancien).
- A cette tranche correspond un mode de remboursement.

❶ Détermination du RFR

- Le montant des ressources de l'ensemble des personnes destinées à occuper à titre principal le logement à prendre en compte pour déterminer le RFR correspond au plus élevé des deux montants suivants :
 - Le coût total de l'opération toutes taxes comprises divisé par 10.
 - La somme des RFR de l'année n-2 précédant la date d'émission de l'offre.

❷ Application du coefficient familial : (cf. tableau ci-contre).

Coefficient Familial	
1 personne	1,0
2 personnes	1,4
3 personnes	1,7
4 personnes	2,0
5 personnes	2,3
> 5 personnes	0,3 par pers

*Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée



2.3 Montant du PTZ+ à partir du 1^{er} janvier 2011

Les modalités de remboursement du PTZ+ à partir du 1^{er} janvier 2011*

③ Report du résultat dans le tableau ci-dessous

Tranches	Neuf				Capital différé	Durée de la Période 1	Durée de la Période 2
	Zone A	Zone B1	Zones B2	Zones C			
1	≤ 15 000 €	≤ 12 000 €	≤ 10 000 €	≤ 8 000 €	45,0%	23 ans	7 ans
2	≤ 17 500 €	≤ 14 000 €	≤ 11 500 €	≤ 9 500 €	35,0%	23 ans	5 ans
3	≤ 20 500 €	≤ 16 000 €	≤ 12 500 €	≤ 10 500 €	20,0%	23 ans	3 ans
4	≤ 23 000 €	≤ 18 000 €	≤ 14 000 €	≤ 11 500 €	15,0%	23 ans	2 ans
5	≤ 25 500 €	≤ 19 500 €	≤ 15 000 €	≤ 13 000 €	0,0%	23 ans	-
6	≤ 28 500 €	≤ 21 500 €	≤ 16 500 €	≤ 14 000 €	0,0%	20 ans	-
7	≤ 31 000 €	≤ 23 500 €	≤ 18 000 €	≤ 15 000 €	0,0%	16 ans	-
8	≤ 36 000 €	≤ 26 000 €	≤ 20 000 €	≤ 18 500 €	0,0%	12 ans	-
9	≤ 49 500 €	≤ 32 500 €	≤ 26 500 €	≤ 26 500 €	0,0%	8 ans	-
10	> 49 500 €	> 32 500 €	> 26 500 €	> 26 500 €	0,0%	5 ans	-

*Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée



3

Quelques cas illustratifs*

Opérations dans le neuf :

Bien neuf en zone A

Bien neuf zone B

Bien neuf en zone C

***Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.**

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

Sans NPTZ / Avec PTZ+

Exemple : un ménage avec un enfant, dont les ressources annuelles sont de 55 000 €

Leur projet : un bien neuf BBC en zone A*

Coût total de l'opération en VEFA et montant de l'emprunt : 300 000 € avec une TVA à 19.6%

Montage financier	Prêt principal (1)	NPTZ de base	PTZ+ (2)	NPTZ majoré BBC	NPTZ majoré ENL	Aide de la collectivité locale	1ère mensualité (hors ass) après livraison	Taux d'effort
Avant le 31/12/2010	300 000	non	non	non	non	non	1 493,84	32,60%
A compter du 01/01/2011	194 000	non	106 000	non	non	non	1 397,72	30,50%

Si l'offre de prêt est émise d'ici le 31/12/2010, la loi TEPA, permet à l'emprunteur de prétendre au crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour un montant total de 22 643 euros sur 7 annuités

(1) Prêt RDV 5 ans lissé sur 25 ans à 3.45%

(2) PTZ+ amorti sur 12 ans

La mise en place du PTZ+ améliore la capacité d'emprunt de 7%

*Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée



Sans NPTZ / Avec PTZ+

Exemple : un ménage avec un enfant, dont les ressources annuelles sont de 55 000 €

Leur projet : un bien neuf (non BBC) en zones A*

Coût total de l'opération en VEFA et montant de l'emprunt : 280 000 € avec une TVA à 19.6%

Montage financier	Prêt principal (1)	NPTZ de base	PTZ+ (2)	NPTZ majoré BBC	NPTZ majoré ENL	Aide de la collectivité locale	1ère mensualité (hors ass) après livraison	Taux d'effort
Avant le 31/12/2010	280 000	non	non	non	non	non	1 394,25	30,42%
A compter du 01/01/2011	208 450	non	71 550	non	non	non	1 329,38	29,01%

Si l'offre de prêt est émise d'ici le 31/12/2010, la loi TEPA, permet à l'emprunteur de prétendre au crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour un montant total de 7 307 euros sur 5 annuités

(1) Prêt RDV 5 ans lissé sur 25 ans à 3.45%

(2) PTZ+ amorti sur 12 ans

Dans cet exemple, le PTZ+ améliore la capacité d'emprunt de 5%.

*Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

En zone A

Exemple : un ménage avec un enfant, dont les ressources annuelles sont de 55 000 €

Leur projet : un bien neuf BBC en zone A*

Coût total de l'opération en VEFA et montant de l'emprunt : 300 000 € avec une TVA à 19.6%
et 264 632 € avec une TVA à 5.5% (zone ANRU)

Montage financier	Prêt principal (1)	NPTZ de base	PTZ+ (2)	NPTZ majoré BBC	NPTZ majoré ENL	Aide de la collectivité locale	1ère mensualité (hors ass) après livraison	Taux d'effort
A compter du 01/01/2011 TVA à 5.5%	158 780	non	105 852	non	non	non	1 221,74	26,66%
A compter du 01/01/2011 TVA à 19.6%	194 000	non	106 000	non	non	non	1 397,72	30,50%

(1) Prêt RDV 5 ans lissé sur 25 ans à 3.45%

(2) PTZ+ amorti sur 12 ans

*Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

En zone A

Exemple : un ménage avec un enfant, dont les ressources annuelles sont de 55 000 €
 Leur projet : **un bien neuf (non BBC) en zone A***

Coût total de l'opération **en VEFA** et montant de l'emprunt : **280 000 € avec une TVA à 19.6%**
et 246 990 € avec une TVA à 5.5% (zone ANRU)

Montage financier	Prêt principal (1)	NPTZ de base	PTZ+ (2)	NPTZ majoré BBC	NPTZ majoré ENL	Aide de la collectivité locale	1ère mensualité (hors ass) après livraison	Taux d'effort
A compter du 01/01/2011 TVA à 5.5%	180 303	non	66 687	non	non	non	1 169,41	25,52%
A compter du 01/01/2011 TVA à 19.6%	208 450	non	71 550	non	non	non	1 329,38	29,04%

(1) Prêt RDV 5 ans lissé sur 25 ans à 3.45%

(2) PTZ+ amorti sur 12 ans

***Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.**

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

NPTZ avec majoration ENL vs PTZ+

Exemple : un ménage avec un enfant, dont les ressources annuelles sont de 32 000 €

Leur projet : un bien neuf (non BBC) en zones B2* et ANRU

Coût total de l'opération en VEFA et montant de l'emprunt : 160 000 € avec une TVA à 5.5%

Montage financier	Prêt principal (1)	NPTZ de base (2)	PTZ+ (3)	NPTZ majoré ENL	Aide de la collectivité locale	1ère mensualité (hors ass) après livraison	Taux d'effort
Avant le 31/12/2010	109 000	38 000	non	10 000	3 000	738,25	27,68%
A compter du 01/01/2011	135 180	non	24 820	non	non	770.79	29%

Si l'offre de prêt est émise d'ici le 31/12/2010, la loi TEPA, permet à l'emprunteur de prétendre au crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour un montant total de 3 309 euros sur 5 annuités

(1) Prêt à RDV 5 ans lissé sur 25 ans à 3.45%

(2) NPTZ de base amorti sur 12 ans

(3) PTZ+ amorti sur 12 ans. Dans cet exemple, le PTZ+ réduit la capacité d'emprunt de 4%.

*Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.



Sans NPTZ / Avec PTZ+

Exemple : un ménage avec deux enfants, dont les ressources annuelles sont de **41 000 €**
 Leur projet : **un bien neuf BBC en zone B2***

Coût total de l'opération **en VEFA** et montant de l'emprunt : **230 000 € avec une TVA à 19.6%**

Montage financier	Prêt principal (1)	NPTZ de base	PTZ+ (2)	NPTZ majoré BBC	NPTZ majoré ENL	Aide de la collectivité locale	1ère mensualité (hors ass) après livraison	Taux d'effort
Avant le 31/12/2010	230 000	non	non	non	non	non	1 145,28	33,52%
A compter du 01/01/2011	178 400	non	51 600	non	non	non	1 102.57	32,50%

Si l'offre de prêt est émise d'ici le 31/12/2010, la loi TEPA, permet à l'emprunteur de prétendre au crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour un montant total de 20 116 euros sur 7 annuités

(1) Prêt RDV 5 ans lissé sur 25 ans à 3.45%

(2) PTZ+ amorti sur 8 ans

Dans cet exemple, le PTZ+ améliore la capacité d'emprunt de 4 %.

***Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.**

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée



En zone B

Exemple : un ménage avec deux enfants, dont les ressources annuelles sont de **41 000 €**
 Leur projet : **un bien neuf BBC en zone B2***

Coût total de l'opération **en VEFA** et montant de l'emprunt : **230 000 € avec une TVA à 19.6%**
et 202 885 € avec une TVA à 5.5% (zone ANRU)

Montage financier	Prêt principal (1)	NPTZ de base	PTZ+ (2)	NPTZ majoré BBC	NPTZ majoré ENL	Aide de la collectivité locale	1ère mensualité (hors ass) après livraison	Taux d'effort
A compter du 01/01/2011 TVA à 5.5%	151 285	non	51 600	non	non	non	988,84	28,95%
A compter du 01/01/2011 TVA à 19.6%	178 400	non	51 600	non	non	non	1 102.57	32,50%

(1) Prêt RDV 5 ans lissé sur 25 ans à 3.45%

(2) PTZ+ amorti sur 8 ans

***Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.**

La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

Avec NPTZ / Avec PTZ+

Exemple : un ménage avec deux enfants, dont les ressources annuelles sont de **23 500 €**

Leur projet : **un bien neuf (non BBC) en zone C***

Coût total de l'opération **en VEFA** et montant de l'emprunt de **150 000 €** avec une **TVA à 19.6%**

Montage financier	Prêt principal (1)	NPTZ de base (2)	PTZ+ (3)	NPTZ majoré BBC	NPTZ majoré ENL	Aide de la collectivité locale	1ère mensualité (hors ass) après livraison	Taux d'effort
Avant le 31/12/2010	117 250	32 250	non	non	non	non	649.52	33%
A compter du 01/01/2011	127 500	non	22 500	non	non	non	670.76	34%

Si l'offre de prêt est émise d'ici le 31/12/2010, la loi TEPA, permet à l'emprunteur de prétendre au crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour un montant total de 3 963 € sur 5 annuités

(1) Prêt PSA 5 ans lissé sur 30 ans à 3.90%

(2) NPTZ amorti sur 9 ans

(3) PTZ+ amorti sur 23 ans et l'impact sur l'enveloppe d'emprunt (-3%)

***Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.**

PSLA

Exemple : un ménage avec deux enfants, dont les ressources annuelles sont de **23 500 €**
 Leur projet : **un bien neuf (non BBC) en PSLA zone C***

Coût total de l'opération **en VEFA** et montant de l'emprunt de **150 000 € avec une TVA à 19.6%**
et 132 316 € avec une TVA à 5.5%

Montage financier	Prêt principal (1)	NPTZ de base	PTZ+ (2)	NPTZ majoré BBC	NPTZ majoré ENL	Aide de la collectivité locale	1ère mensualité (hors ass) après livraison	Taux d'effort
A compter du 01/01/2011 TVA à 5.5%	112 469	non	19 847	non	non	non	562,99	28,75%
A compter du 01/01/2011 TVA à 19.6%	127 500	non	22 500	non	non	non	670.76	34,25%

(1) Prêt PSA 5 ans lissé sur 30 ans à 3.90%

(2) PTZ+ amorti sur 23 ans

***Sur la base du projet de loi de finances 2011 dont le contenu reste susceptible d'évoluer jusqu'à l'adoption de la loi.**

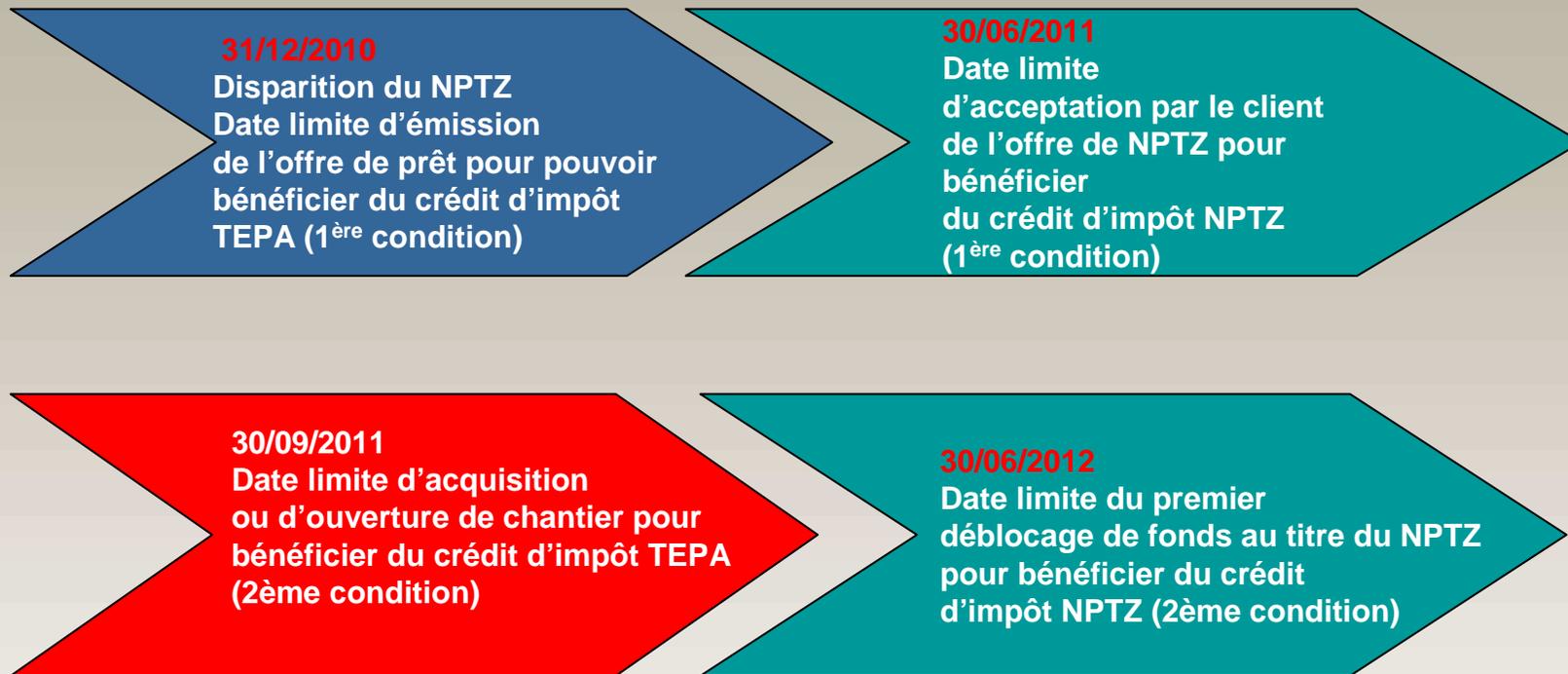
La reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de ce support ou de son contenu n'est pas autorisée

Rétroplanning*

Dates limites communes pour le NPTZ et le bénéfice du crédit d'impôt

Date limite spécifique au NPTZ

Date limite spécifique au crédit d'impôt.



4

Les solutions de financement du Crédit Immobilier de France

*L'expérience du Crédit Immobilier de France
donne vie aux projets de vos clients...
...en bâtissant un financement sur mesure
pour chaque profil d'emprunteur*

CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE



Baromètre des taux

Mis à jour le 19/11/2010

	15 ans				20 ans				25 ans			
	Meilleurs Taux	CIF										
	Fixe		Rev.		Fixe		Rev.		Fixe		Rev.	
EXCELLENT	3,10%	3,55%	2,51%	1,94%	3,35%	3,70%	2,70%	1,94%	3,45%	3,85%	2,86%	2,65%
TRES BON	3,15%	3,70%	2,55%	2,34%	3,39%	3,85%	2,79%	2,34%	3,50%	4,00%	2,99%	3,05%
BON	3,20%	3,70%	2,70%	2,49%	3,40%	3,85%	2,85%	2,49%	3,58%	4,00%	3,05%	3,20%

	30 ans				35 ans				40 ans			
	Meilleurs Taux	CIF	Meilleurs Taux	CIF								
	Fixe		Rev.		Fixe		Rev.		Fixe		Rev.	
EXCELLENT	3,56%	3,90%	3,23%	2,65%	-	3,90%	-	2,65%	-	3,90%	-	-
TRES BON	3,85%	4,05%	3,45%	3,05%	-	4,05%	-	3,05%	-	4,05%	-	-
BON	4,10%	4,05%	3,65%	3,20%	-	4,05%	-	3,20%	-	4,05%	-	-

Meilleurs Taux.com

- Taux révisable : capé + ou -1 %

Crédit Immobilier de France

- Taux révisable : jusqu'à 20 ans : capé en mensualité et en durée
au-delà de 20 ans : fixe pendant 5 ans puis capé en mensualité et en durée



Optimisation de l'enveloppe d'emprunt





Se connecter

Les autres sites du réseau...

MON PROJET

MON ESPACE PERSO

LA VIE DE MON PRET

LE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Rechercher

OK

UN PROJET D'ACHAT IMMOBILIER ?

Le Crédit Immobilier de France est un établissement financier indépendant, spécialiste du crédit immobilier depuis plus de 100 ans.

Nous finançons le projet que vous souhaitez réaliser. A chaque étape, nous vous guidons et vous apportons notre expertise.



Retrouvez dans cet espace des outils pour vous aider à avancer sur votre projet immobilier.

Me connecter à mon espace perso

ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS DE VOTRE PROJET ?



J'ai envie d'acquérir un bien mais je me pose encore beaucoup de questions...

Je suis en recherche active mais j'ai besoin de savoir combien je peux emprunter.

J'ai trouvé le bien que je cherchais, j'ai besoin d'une proposition de crédit.

POURQUOI CHOISIR UN SPÉCIALISTE ?

Depuis plus de 100 ans le Crédit Immobilier de France accompagne ses clients dans leurs projets immobiliers en développant des solutions de financement personnalisées sans oublier ses origines sociales. [En savoir plus](#)

> CONTACTER UN CONSEILLER



Trouver l'agence la plus proche de chez vous

Votre code postal

> A LA UNE



DERNIÈRES ACTUALITÉS

24 sept. 2010
Le Crédit Immobilier de France annonce des résultats semestriels 2010 en nette progression

13 sept. 2010
Premiers Plans : venez découvrir en agence notre nouvelle offre !

Cliquez sur l'image



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Prêt à Taux Fixe Profilé

Réalisez Votre Projet

Le Prêt Détaillé

Les Avantages

Votre Agence CIF

Achetez plus grand,
Achetez tout de suite

**SIMULEZ
VOTRE
PRÊT**

Cliquez
sur
l'image



Téléchargez la brochure

Mentions légales - Contacts

Saisissez les valeurs



Taux d'intérêt nominal annuel * * Taux hors assurance

Durée de l'emprunt * * Pour des durées de 35 et 40 ans, consultez votre conseiller Crédit Immobilier de France.

Montant de votre mensualité * * Mensualité applicable pendant les 12 premiers mois

OU

Montant du capital emprunté * Minimum 8000 Euros

Valider

Ces résultats sont donnés à titre d'information et sont calculés en fonction des données saisies. Simulation non contractuelle.

Votre prêt sera de : 145 465 €
Les intérêts du prêt seraient de 135 992 € sur la durée du prêt

Choisissez entre le prêt à taux fixe standard et le Prêt à Taux Fixe Profilé

Résultats pour un prêt à taux fixe classique



	Taux Fixe Standard		Taux Fixe Profilé	
	Montant du prêt	Mensualité (hors assurance)	Montant du prêt	Mensualité (hors assurance)
10 ans	55 608 €	563 €	57 988 €	563 € (1)
15 ans	76 113 €	563 €	81 078 €	563 € (1)
20 ans	92 907 €	563 €	100 953 €	563 € (1)
25 ans	106 662 €	563 €	118 062 €	563 € (1)
30 ans	117 927 €	563 €	132 789 €	563 € (1)
35 ans	127 153 €	563 €	145 465 €	563 € (1)



Résultats pour un prêt à taux fixe profilé

(1) Mensualité applicable pendant les 12 premiers mois. Pour plus d'informations, contactez votre conseiller du Crédit Immobilier de France.

Ces résultats sont donnés à titre d'information et sont calculés en fonction des données saisies. Simulation non contractuelle.

Optimisation de l'endettement

Comparaison : couple + 2 enfants, n-2 = 24 000 € en zone C

Formule	Prix de vente	Apport personnel	Total à financer	PTZ+	Prêt principal	Mensualité PTZ+	Mensualité prêt principal	Total mensualité	Salaire requis 30%
Accession	238 000 €	24 000 €	214 000 €	23 700,00 €	190 300 €	85,87€	908,52 €	994,39 €	3 314,63 €
Accession BBC	238 000 €	24 000 €	214 000 €	39 500,00 €	174 500 €	143,2 €	811,31 €	954,43 €	3 181,43 €
Accession ANRU	210 000 €	21 000 €	189 000 €	23 700,00 €	165 300 €	85,87€	776,10 €	861,97 €	2 873,23 €
PSLA	210 000 €	21 000 €	189 000 €	23 700,00 €	165 300 €	85,87€	776,10 €	861,97 €	2 873,23 €
Taux fixe profilé 30 ans	210 000 €	21 000 €	189 000 €	0,00 €	189 000 €	0,00 €	801,00 €	801,00 €	2 670,00 €
Taux fixe profilé 35 ans	210 000 €	21 000 €	189 000 €	0,00 €	189 000 €	0,00 €	731,00 €	731,00 €	2 436,67 €



Doper vos ventes

**Grâce à des solutions de financement sur mesure,
Des enveloppes de financement optimisées génératrices d'affaires,
Des souplesses de remboursement pour l'emprunteur avec les avantages**

Développer votre part de marché

**En élargissant l'accès au crédit au plus grand nombre,
En proposant les prêts aidés, accompagnés de prêt libre, prêt PC ou prêt PAS.**

Bénéficier d'un palette de solutions

Une mise en œuvre simple, sans domiciliation bancaire;

Prenez le bon départ !



Pourquoi choisir le Crédit Immobilier de France

Notre savoir faire :

- L'activité exclusive est celle de **prêteur immobilier aux particuliers**
- Nous ne vendons pas des produits packagés mais une **solution financière personnalisée** propre à chaque projet immobilier, dans le souci de sécuriser l'emprunteur, sa famille et son opération.
- **Nous optimisons le financement** de l'emprunteur en lui permettant de bénéficier de l'ensemble des aides mises à disposition par les pouvoirs publics et les organismes sociaux (NPTZ, PAS / PC, PASS Foncier, PSLA et prochainement le PTZ+...).

Votre contact :

- Responsable Offre Produits et Services :
- Anne Claire SOBRAQUES Tel : 01 70 91 37 81
- anne-claire.sobraques@creditimmobilierdefrance.com